

A retourner à

nicolas.chaton@cma-auvergnerhonealpes.fr

1. Courrier de demande

Monsieur le Président
Chambre de Métiers et de l'Artisanat France
12 avenue Marceau
75 008 Paris

Modane, le 9 juillet 2025

Objet : Demande d'intervention du fonds de calamités et des catastrophes naturelles des Chambres de Métiers et de l'Artisanat France

Monsieur le Président,

Suite la crue exceptionnelle du Charmaix le 30 juin sur ma commune, je vous informe que je fais partie des artisans sinistrés.

Un dossier sur les dommages subis par mon entreprise est constitué avec l'appui des techniciens de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Je sollicite au titre d'un secours d'urgence le fonds de calamités que vous mettez en place.

J'ai bien pris note :

- qu'il s'agit d'un fonds de secours, manifestation de la solidarité des artisans qui a pour but d'apporter une assistance exceptionnelle aux artisans et à leur famille dont l'entreprise se trouve sinistrée. Le fonds n'a pas vocation à pallier la perte de revenu ni de se substituer aux assureurs de dommages matériels ni aux aides publiques.
- que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est le seul interlocuteur des artisans sinistrés pour représenter ce fonds auprès de ces derniers.
- que toute demande doit être accompagnée des pièces qui justifient l'octroi de l'aide d'urgence.

Dans l'attente de l'examen de ma demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature et cachet